

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2026 / 22

Séance du 22 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11		

Date de la convocation : 17 avril 2026

LE VINGT-DEUX AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjoints ; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

- **Considérant** que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

- **Considérant** que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, être âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission ;

- **Considérant** que lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts ;

- **VU** l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

- **VU** l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la CCID.

1	M Vincent BATISSE
2	M Philippe BUXEROLLES
3	M Gérard BUXEROLLES
4	M Aurélien CHAPELET
5	Mme Mireille COHADE
6	M Etienne de SUSANNE d'EPINAY
7	Mme Claire FAYE
8	M Gérard GENESTE
9	M Damien REBOLLO
10	M Roland SAVIGNAT
11	Mme Orianne GALLIOT
12	M Yvon POREE
13	Mme Yveline AUFILS
14	M Alain BESSAT
15	M Richard BIGAROLI
16	Mme Catherine BIANCARELI
17	M Fernando CARDOSO
18	Mme Colette CADIOU
19	M Bernard DUPONT
20	Mme Laurence DOUROUX
21	Mme Myrtille FERRE
22	M Raphael MACHADO
23	Mme Isabelle TRIPEAU
24	M Michel GREGUT

Décision adoptée :

☒ à l'unanimité

☐ à la majorité (.....voix POUR /voix CONTRE / Abstentions)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 avril 2026

Le Maire,
 Alain HÉRITIER

La secrétaire de séance,
 Claire VOLPI

